

Palmarès des collèges: la palme au privé

«L'Étudiant» publie le classement des collèges en fonction de leurs résultats. L'étude se base sur trois ans. Un outil d'info à pondérer.

Jean-François BARRE
jf.barre@charentelibre.fr

Sans appel, c'est Saint-Joseph à Cognac qui s'impose avec 97,7% de réussite au brevet des collèges et 78,4% de mentions, résultats cumulés sur trois ans, de 2014 à 2016. Juste devant le Sacré-Cœur de Ruffec (96,4%), Saint-Paul d'Angoulême (95,9%). Le premier collège public du département, Antoine-Delafont à Montmoreau, affiche 95,1% de réussite. Dans le top dix des collèges, six sont des établissements privés. Et les meilleurs du public ne sont pas forcément les plus gros. Pas un seul collège public d'Angoulême ou de Cognac ne se hisse parmi les meilleurs.

Au bas du classement, on trouve le collège Michelle-Pallet de la Grande-Garenne à Angoulême (66,7%), les classes de «découverte professionnelle» de 3^e de Jean-Albert-Grégoire et Jean-Rostand, François-Mitterrand à Montbron et Romain-Rolland à Soyaux.

La revanche des petits

C'est le classement qu'a établi le mensuel L'Étudiant en compilant les résultats de trois années, pour offrir une vue plus représentative des établissements (1) qui ont été classés en quatre groupes, de A à D, «parce qu'un classement ne veut



Montembœuf redoute la fermeture, mais affiche d'excellents résultats. Photo J.-F. B.

rien dire quand les établissements se tiennent en quelques décimales», souligne le mensuel.

À chaque collège, en fonction de ses résultats et de son taux de mentions, une note sur 20 a été attribuée. «C'est purement informatif, à l'usage notamment des parents», indique L'Étudiant. Ce n'est certainement pas suffisant pour décider de changer son enfant d'établissement. Le classement ne prend en effet pas en compte les différences socioculturelles des élèves, l'environnement du collège, même si ces données transpirent des chiffres. «Il con-

vient aussi d'affiner, de prendre en compte la politique pédagogique en vigueur dans les établissements, si l'enfant supportera une sélection par les notes, l'éloignement de ses copains.» Voir quelles sont les activités périscolaires proposées. C'est aussi une belle revanche des «petits» collèges qui se sentaient menacés de fermeture. Le Petit-Mairat à Montembœuf, qui a organisé la fronde en fanfare, pointe à la troisième place des collèges publics.

(1) <http://www.letudiant.fr/college/3e/exclusif-le-classement-des-colleges-infographie.html>

COLLÈGE	TAUX REUSSITE	TAUX MENTION
COGNAC - collège privé St-Joseph	97,70%	78,40%
RUFFEC - collège privé du Sacré Cœur	96,40%	63,30%
ANGOULÊME - collège privé St-Paul	95,90%	67,20%
MONTMOREAU - collège Antoine-Delafont	95,10%	56,60%
VILLEBOIS - collège Henri-Martin	92,90%	60,40%
BARBEZIEUX - collège Privé Catholique Ste-Marie	92,40%	64,10%
MONTEMBŒUF - Collège Le Petit-Mairat	91,60%	54,20%
JARNAC - collège privé St-Pierre	90,60%	56,40%
ANGOULÊME - collège privé Ste-Marthe/Chavagnes	90,30%	58,10%
BARBEZIEUX - collège Jean-Moulin	90,30%	57,10%
ANGOULÊME - collège Anatole-France	89,60%	65,00%
SOYAUX - collège Pierre-Mendes-France	89,50%	57,90%
LA ROCHEFOUCAULD - collège privé Enfant Jésus	89,40%	57,60%
CHAMPAGNE-MOUTON - collège Argentero	89,00%	65,00%
CHABANAIS - collège Jean-de-la-Quintinie	88,50%	65,40%
ANGOULÊME - collège Pierre-Bodet	88,30%	65,50%
ST-MICHEL - collège Puygrellet	87,90%	60,70%
CHÂTEAUNEUF - collège Maurice-Genevoix	87,70%	57,60%
ROUMAZIÈRES - collège Jean-Michaud	87,30%	57,30%
CONFOLENS - collège Noël-Noël	87,30%	57,00%
VILLEFAGNAN - collège Albert-Micheneau	86,20%	55,20%
LA ROCHEFOUCAULD - collège Jean-Rostand	85,80%	61,70%
CHASSENEUIL - collège Louis-Pasteur	85,70%	55,60%
ANGOULÊME - collège Jules-Michelet	84,70%	59,50%
MANSLE - collège Alfred-Renoleau	84,20%	54,40%
RUELLE-SUR-TOUVRE - collège Norbert-Casteret	84,10%	51,50%
ANGOULÊME - lycée Pro. Charles-A.-Coulomb	83,90%	41,10%
JARNAC - collège Jean-Lartaut	83,40%	53,20%
AIGRE - collège de l'Osme	83,20%	48,90%
GOND-PONTOUVRE - collège René-Cassin	82,80%	58,80%
BAIGNES - collège André-Malraux	82,80%	57,60%
ANGOULÊME - collège Jules-Verne	82,20%	61,70%
COGNAC - collège Claude-Boucher	82,10%	53,60%
COGNAC - collège Félix-Gaillard	82,10%	53,30%
ST-AMANT-DE-BOIXE - collège E.-Delacroix	82,00%	54,70%
LA COURONNE - collège E.-et-R.-Badinter	81,30%	55,80%
CHASSENEUIL - lycée des Métiers P.-A.-Chabanne	81,00%	28,60%
ANGOULÊME - collège Marguerite-de-Valois	80,90%	52,70%
SEGONZAC - collège Font-Belle	80,00%	56,80%
RUFFEC - collège Val-de-Charente	78,60%	54,20%
BLANZAC - collège Alfred-de-Vigny	78,40%	53,60%
ROUILLAC - collège Claudie-Haigneré	78,10%	46,90%
COGNAC - collège Elisée-Mousnier	77,60%	55,10%
CHALAIS - collège Théodore-Rancy	77,60%	48,10%
SOYAUX - collège Romain-Rolland	76,60%	36,40%
MONTBRON - collège François-Mitterrand	71,60%	39,70%
ANGOULÊME - lycée des Métiers Jean-Rostand	71,40%	41,30%
SOYAUX - lycée des Métiers J.-A.-Gregoire	71,20%	24,20%
COGNAC - lycée Pro. Louis-Delage	68,90%	27,90%
ANGOULÊME - collège Michelle-Pallet	66,70%	41,50%